

Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 24 février 2025
N° CP-2025-1-5-3
N° applicatif 11362

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Direction

Direction éducation et jeunesse

MISE À JOUR DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DES LIAISONS INTERNET DES COLLÈGES DANS LE CADRE DU MARCHÉ 2025

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver une convention de groupement de commande pour une solution de fourniture d'accès internet et de services réseaux associés dans les établissements d'enseignement et les sites internes de Collectivités du Grand Est. Depuis 2012, la Collectivité prend en charge les abonnements internet des Collèges en s'appuyant sur un marché de fournitures et services opéré dans le cadre d'un groupement de commande avec la Région Grand Est. Ce marché sera renouvelé en 2025. Par ailleurs, le Département de la Meuse intègre le groupement. Il vous est donc proposé de renouveler la convention de groupement de commande.

I. Renouvellement de la convention de groupement de commandes

En 2011, la Région Alsace et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin se sont organisés en groupement de commandes afin de mutualiser les achats de fournitures et services informatiques, comme les abonnements internet, pour les collèges et lycées alsaciens. Par la suite, le périmètre s'est étendu aux lycées de toute la Région Grand Est.

Depuis l'exercice 2012, la Collectivité finance directement un abonnement internet très haut-débit pour les collèges publics, par l'intermédiaire d'un marché opérateur, dont le titulaire est SFR. Ce marché est réalisé dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Région Grand Est.

L'intérêt de fonctionner en groupement de commandes avec la Région est d'une part, d'obtenir un meilleur prix compte tenu du nombre de sites à raccorder et, d'autre part, de permettre la mutualisation des accès et des abonnements pour les cités scolaires, mais également d'autres sites géographiquement proches, induisant des économies de fonctionnement.

Le marché opérateur sera renouvelé en 2025. Le Département de la Meuse intègre également le dispositif.

Il vous est donc proposé une nouvelle convention de groupement de commandes, avec la Région Grand Est et le Département de la Meuse.

La Région Grand Est est désignée coordonnateur du groupement.

Chaque membre du groupement de commandes nomme et mandate son représentant pour siéger dans les différentes instances de pilotage. Cette mission peut être confiée à un(e) élu(e) de la Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme.

La convention précise les modalités de répartition des coûts d'abonnements pour les cités scolaires ou autres grappes d'établissements, dans le cas d'une mutualisation des accès internet.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la constitution d'un groupement de commandes en vue de la mise en œuvre et du déploiement d'accès Internet à haut et très haut débit et des services réseaux associés à ces accès dans les établissements d'enseignement et de formation et les sites internes des collectivités du Grand Est,
- D'approuver la convention de groupement de commandes pour l'achat des liaisons internet des Collèges dans le cadre du marché 2025, à conclure entre la Région Grand Est, le Département de la Meuse et la Collectivité européenne d'Alsace jointe en annexe au présent rapport,
- De m'autoriser à signer la convention de groupement de commandes pour l'achat des liaisons internet des Collèges dans le cadre du marché 2025,
- De désigner Monsieur Philippe MEYER pour siéger dans les instances de pilotage prévues dans la convention jointe en annexe au présent rapport.

Les dépenses correspondantes seront prélevées du budget de la Collectivité sur l'imputation suivante : Chapitre 011 – Fonction 221 – Nature 6262.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.